



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°76/2025**

MC/GA/MC

Convocation en  
date du :  
05/09/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,  
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,  
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES,  
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL,  
M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

**Absents :** Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MOTION DE SOUTIEN À LA  
RECONNAISSANCE DU CATALAN COMME LANGUE OFFICIELLE  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le Président de séance expose :

**CONSIDÉRANT** que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales,

**CONSIDÉRANT** que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'État d'Andorre ; qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires,

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes,

**CONSIDÉRANT** qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**

**des membres présents et représentés**

**EXPRIME** son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union Européenne,

**INVITE** le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**

